

Compte rendu de séance

Séance du 15 Juillet 2025

L' an 2025 et le 15 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de RAVALARD Gwénaelle Maire - Adjointe

Présents : Mmes : BELINGHERI Karine, COMPERE Céline, GEOFFROY Annie, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, NOEL Michèle, POIDEVIN Maryse, MM : DELISEE Thierry, DETHIERE Bruno, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOURGUIGNON Julien à M. HOCHART Guy, LEROUX Didier à Mme RAVALARD Gwénaelle MAHE Jean-Yves à M. DELISEE Thierry,

Absent(s) : Mme KULAS Patricia, MM : LEDRU Yannick, LEROUGE Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 08/07/2025

Date d'affichage : 08/07/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 16/07/2025

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme HOCHART Elodie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Tarifs club ados - 202526
Tarifs ludothèque - 202527
Tarif horaire des interventions des agents techniques - 202528
Modification du volume hebdomadaire d'un emploi (ATSEM principal de 2ème classe) - 202529
Modification du volume hebdomadaire d'un emploi (adjoint d'animation) - 202530
Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe - 202531
Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial - 202532
Vente d'un terrain - 202533

Tarifs club ados

202526

A ce jour, les actions du club ados sont prises en charge par l'EVS. A la rentrée de septembre, le club ados bénéficiera d'un accompagnement pédagogique et financier de la CAF (convention ALSH ados) en vue de le développer.

L'action restera parmi les objectifs de l'EVS :

- club lecture,
- espace d'échanges, de détente et d'expression,
- sorties, projets thématiques et citoyens,
- accès numérique pour aide aux devoirs.

Vu la convention CAF,

Il est nécessaire de fixer les tarifs d'adhésion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Adhésion annuelle :

QF 0-650€ = 2€ par enfant

QF 651-900€ = 3€ par enfant

QF au-delà de 901€ = 5€ par enfant

PRECISE que les tarifs sont identiques à ceux de l'EVS et comprennent les frais de gestion, d'assurance et d'encadrement.

PRECISE qu'une participation pourra être demandée pour certaines activités ponctuelles.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs ludothèque

202527

Suite à la sollicitation des habitants de la commune et dans la continuité du projet REAPP (soutien à la parentalité), le service enfance jeunesse a proposé la mise en place d'un projet ludothèque (espace tout public dédié aux jeux : outil d'apprentissage, d'épanouissement et de lien social).

Ce nouveau service sera proposé dès la rentrée de septembre.

Il est nécessaire de fixer les tarifs correspondants :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Adhésion annuelle par foyer :

5€ par foyer pour les Affranchis

10€ par foyer extérieur

Prêt de jeu :

1€ par jeu emprunté par semaine

(en cas de perte ou de détérioration : remboursement ou rachat à l'identique)

Animations collectives ponctuelles (vendredi soir ou samedi matin)

Gratuité pour les adhérents

2€ pour les non adhérents

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif horaire des interventions des agents techniques

202528

Vu la délibération du 16 décembre 2015 qui fixe le coût horaire des agents communaux lors d'une intervention exceptionnelle pour le nettoyage d'une salle ou pour procéder à des travaux urgents (qui auraient pu être réalisés par des particuliers)

Considérant que ces différentes interventions représentent une charge pour la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer le coût horaire d'intervention d'un agent communal pour du nettoyage ou pour divers travaux à 50.00€ de l'heure par agent mobilisé,

AUTORISE le Maire à établir un devis et à procéder à la facturation.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du volume hebdomadaire d'un emploi (ATSEM principal de 2ème classe)
202529

Vu la délibération du 17 octobre 2024 qui fixe à compter du 1^{er} décembre 2024 le temps de travail de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32h.
Considérant qu'il est nécessaire de diminuer le volume hebdomadaire de cet emploi,
Considérant qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis du CST,
Considérant l'accord de l'agent concerné,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité
DECIDE de modifier le volume hebdomadaire de cet emploi de 32h à 30h hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2025.
A la majorité (pour : 12 contre : 4 abstentions : 0)

Modification du volume hebdomadaire d'un emploi (adjoint d'animation)
202530

Vu la délibération du 24 février 2025 qui crée l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour un volume hebdomadaire de 30h à compter du 1^{er} avril 2025
Considérant qu'il est nécessaire de diminuer le volume hebdomadaire de cet emploi,
Considérant qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis du CST,
Considérant l'accord de l'agent concerné,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de modifier le volume hebdomadaire de cet emploi de 30h à 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2025.
A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe
202531

En vue de nommer un agent de la collectivité, lauréat du concours externe d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe à temps complet.
A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial
202532

Considérant les besoins du service « Entretien des bâtiments scolaires »,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23h par semaine (23/35^e) à compter du 1^{er} septembre 2025.
A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Vente d'un terrain
202533

Vu la vente d'une habitation située au 2 rue d'Evigny,
Considérant que la commune de La Francheville est propriétaire d'une bande de terrain, enclavée entre cette habitation et l'immeuble voisin,
Considérant que cette parcelle, seule, n'est pas exploitable et pour laquelle l'entretien est à la charge de la commune
Considérant que le futur acquéreur de l'habitation s'est manifesté pour acquérir cette parcelle,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de proposer à la vente cette parcelle (AA039) d'une surface de 511 m2 au prix de 10 000€,
DIT que la vente sera conclue par un acte administratif de cession.
A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19:32

En mairie, le 16/07/2025
Le Maire
Didier LEROUX



La secrétaire de séance
E. Hochart